

**REGISTRE  
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE LUZENCON**

**Séance du lundi 22 mars 2021**

**Nombre de Membres**

<b><u>Afférents au Conseil Municipal</u></b>	<b><u>En Exercice</u></b>	<b><u>Qui ont pris part à la délibération</u></b>
19	19	19

**Date de la convocation : Mardi 16 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**.

**Présents** : CHUREAU E. VICENTE F. DELMAS C. THOMAS R. ARIZA E. FORT D. BEAUMONT Y. BERNARD JL. CARNAC A. CARRIERE P. EGEA F. GALTIER S. GAUFFRE C. LEPETIT P.

**Excusées** : MUYS E. pouvoir à BERNARD JL. – LOPEZ E. pouvoir à DELMAS C. – CARRIERE E. pouvoir à CADAUX D. – FAGES C. pouvoir à CHUREAU E.

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **JL BERNARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**OBJET DE LA DELIBERATION : Création d'un emploi permanent**

**Mr Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment les articles 3-3 et 3-4,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison de la vacance d'emploi, suite à un détachement et afin d'assurer la continuité des services,

**Mr Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de **Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**, à temps complet, pour assurer les fonctions de Responsable administratif polyvalent, à compter du **1<sup>er</sup> mai 2021** ;

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/05/2021,

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs Territoriaux

Grade : Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe : - ancien effectif : 0  
- nouvel effectif : 1

Les candidats devront justifier, à minima, d'un diplôme de niveau V et d'une expérience professionnelle conséquente en GRH et comptabilité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ADOPTE, à 17 voix pour, 1 voix contre (BEAUMONT Y) et 1 abstention (GAUFFRE C), la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, à St Georges de Luzençon, les jours mois et an susdits.



**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Didier CADAUX**